



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

herboristes

Question écrite n° 109528

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les plantes médicinales. Le marché de la phytothérapie se développe de manière fulgurante en France. Tisanes, huiles essentielles et compléments alimentaires font partie du quotidien. Ce retour à la nature pousse de plus en plus de personnes à s'auto-médicamenter avec des plantes qui, rappelons-le, ne sont pas toutes inoffensives. La législation française n'est plus adaptée à cet engouement puisqu'une loi datant de 1941 a supprimé le diplôme d'herboriste et la vente de plantes est strictement réservée au personnel de santé publique. Ainsi avec la disparition de ce diplôme le consommateur ne trouve pas de personnel qualifié pour le conseiller dans son achat et son utilisation de plantes médicinales. En conséquence, il lui demande s'il prévoit de faire évoluer la législation en matière de plantes médicinales en restituant le diplôme d'herboriste dans les universités.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109528

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11541